

E 4881

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 4 novembre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 4 novembre 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits N° DEC48/2009 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO).

15080/09



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 29 octobre 2009 (03.11)
(OR. en)**

15080/09

FIN 406

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception:	29 octobre 2009
Destinataire:	M. Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits N° DEC48/2009 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC48/2009.

p.j.: DEC48/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 27/10/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRES 04, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 48/2009

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE – 04 02 Fonds social européen

ARTICLE - 04 02 17 Fonds social européen (FSE) - Convergence

CE	0
CP	- 15 931 423

DU CHAPITRE – 40 02 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

CE	- 15 931 423
CP	0

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE – 04 05 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

ARTICLE - 04 05 01 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

CE	15 931 423
CP	15 931 423

INTRODUCTION

Depuis sa création par le Règlement (CE) 1927/2006 du 19 décembre 2006, de nouvelles demandes d'interventions sont parvenues à la Commission.

Ce virement est destiné à pourvoir en crédits la ligne 04.050100 (Fonds européen d'ajustement à la mondialisation – FEM) en crédits d'engagement et de paiement pour satisfaire 3 demandes d'intervention introduites respectivement par la Suède, les Pays-Bas et l'Autriche.

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

04 05 01 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

b) Données chiffrées à la date du 28/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	6 833 850	6 833 850
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	6 833 850	6 833 850
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	2 694 300	2 694 300
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	4 139 550	4 139 550
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	20 070 973	20 070 973
7. Renforcement proposé	15 931 423	15 931 423
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 28/09/2009	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le montant concerné de 15 931 423 euros fait l'objet de la présente demande de virement relatif à trois dossiers de demande d'intervention auprès d'EGF.

Le premier dossier a été soumis par les autorités suédoises et est relatif à Volvo. Dans la région de Västsverige, près de 2 258 personnes ont été licenciées suite à une restructuration liée à l'importante régression de la demande dans le secteur de l'automobile.

Le deuxième dossier est introduit par les autorités autrichiennes. Il concerne également le secteur de l'automobile et a entraîné le licenciement de 400 personnes dans la région de Styria.

La troisième demande est soumise par les autorités néerlandaises et est relative au secteur de la construction. Dans plusieurs grandes régions néerlandaises dont Rotterdam, près de 570 personnes ont été licenciées suite à une diminution de la demande dans ce secteur.

La communication sur EGF/2009/007 SE/Volvo a été décidé par la Commission le 21/10/2009 [SEC(2009)1379].

La communication sur EGF/2009/009 AT/Steiermark a été décidé par la Commission le 21/10/2009 [SEC(2009)1385].

La communication sur EGF/2009/011 NL/Heijmans a été décidé par la Commission le 13/10/2009 [SEC(2009)1321].

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

04 02 17 - Fonds social européen (FSE) - Convergence

b) Données chiffrées à la date du 28/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	7 305 903 755	4 912 100 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	-6 833 850
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	7 305 903 755	4 905 266 150
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	7 305 903 755	2 831 277 331
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0	2 073 988 819
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	0	2 058 057 396
7. Prélèvement proposé	0	15 931 423
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,00%	0,32%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 28/09/2009	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La consommation actuelle sur cette ligne budgétaire ainsi que les prévisions jusqu'à la fin d'année permettent de proposer le prélèvement nécessaire pour doter en crédits de paiement cette intervention du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

II.B

a) Intitulé de la ligne

40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 28/09/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	500 000 000	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-7 523 850	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	492 476 150	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	492 476 150	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	476 544 727	0
7. Prélèvement proposé	15 931 423	0
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,19%	N/A
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 28/09/2009	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, la réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a pour objet de fournir un appui complémentaire aux travailleurs touchés par les conséquences de changements structurels majeurs liés à la configuration du commerce mondial, afin de les aider dans leur réintégration sur le marché du travail. La présente demande d'intervention concerne 3 dossiers émanant respectivement de la Suède, des Pays-Bas et de l'Autriche. Les secteurs concernés sont l'automobile et la construction.